



**PLAN LOCAL D'URBANISME  
P.L.U.**

**COMMUNE DE VILLEMUISSON-SUR-ORGE**

Approbation du P.L.U.  
par DCM du 27 septembre 2012

**PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE**

Échelle 1/2500

Les servitudes relatives à la conservation du patrimoine

AC 1 : Servitude de protection des monuments historiques

Les servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements

T 1 : Servitudes liées au chemin de fer

I 3 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz

A 4 : Servitudes relatives aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux  
Cours d'eau concernés : l'Orge et ses affluents

EL 7 : Servitude d'alignement sur la route de Corbeil  
(se reporter au document écrit comportant des plans au 1/100<sup>ème</sup>)

Les servitudes relatives à la défense nationale

PT 2 : Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'état

T 4 : Servitudes aéronautiques de balisage liées à l'aéroport d'Orly

T 5 : Servitudes aéronautiques de dégagement liées à l'aéroport d'Orly

Les servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publiques

PERI : Servitudes relatives au Plan d'Exposition aux Risques d'Inondation  
PERI de la Vallée de l'Orge Aval, arrêté préfectoral du 13 décembre 1993

Aléa fort      Aléa moyen

PT2  
Faisceau hertzien  
de Puiset le Maris  
au fort de  
Kremlin Bicetre

Largeur de  
dégagement 200 m  
  
129 NGF Maxi

AC1  
Périmètre de 500 m  
de la Borne de la 1ère République  
(Epinay-sur-Orge)

T 1  
Servitudes liées au chemin de fer

T4 - T5  
Dégagement et balisage  
liées à l'aérodrome d'Orly

I3  
Canalisation de transport  
et de distribution de gaz



209

219

229

239

PT2  
Faisceau hertzien de Brétigny-sur-Orge  
à Taverny Bessancourt

Largeur de dégagement 500 m  
  
100 NGF Maxi

AC1  
Castel d'Orgeval

I3  
Canalisation de transport  
et de distribution de gaz